



AFFICHÉ  
LE 02/12/2025

2025/.....  
Parafe

## DÉCISION N°73/2025

OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DES CIMETIERES POUR L'ANNEE 2026.

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OZOIR-LA-FERRIERE ;

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment l'alinéa 2 ;

Vu la délibération n°536 du Conseil municipal en date du 6 décembre 2024 fixant la liste des délégations données à Madame le maire dans le cadre de cet article ;

Vu la décision n° 17/2025 du 11 février 2025 ;

### DÉCIDE

Article unique : de fixer les tarifs de concessions des cimetières du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026 comme suit :

#### Concession de terrain et cavurne :

Durée	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2026
15 ans	350 €
30 ans	650 €

#### Columbarium :

Durée	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2026
15 ans	600 €
30 ans	1150 €

#### Plaques jardin du Souvenir :

Plaque	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2026
Fourniture + gravure	210 €

#### Taxes funéraires :

Taxes diverses	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2026
Vacation	20 €
Caveau provisoire/jour	10 €

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 28 novembre 2025

Madame le Maire,  
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

le 02/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-077-217703503-20251128-DECISION\_73